

INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**Conseil d'administration
Séance du 30 mars 2023**

Modalités de recrutement du (de la) Directeur(trice) général(e)

Adoption de la liste des candidats

Délibération n°DELIB_08_RH_23_03_30_LIST_DG

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 17 mars 2023.

VU

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L1431-9 et R1431-1 à R.1431-21 ;
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L75-10 ;
- la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux EPCC ;
- la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant la précédente ;
- le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 modifiant la partie réglementaire du CGCT ;
- les circulaires n°2003-005 du 18 avril 2003 et N°2008-006 du 9 août 2008 du Ministère de la Culture et de la Communication ;
- les statuts de l'établissement et notamment l'article 11 ;
- la Charte des bonnes pratiques des directeurs (trices) d'écoles supérieures d'art et de design de l'Association Nationale des Ecoles d'Art (ANDEA) ;
- la délibération DELIB_15_RH_22_12_14_REC_DG du 14 décembre 2022 ;

Le Président,

EXPOSE

Conformément aux termes de la délibération DELIB_15_RH_22_12_14_REC_DG du 14 décembre 2022 adoptant la procédure de recrutement, les personnes publiques représentées au Conseil d'administration ont procédé à un appel à candidatures diffusés sur plusieurs sites et publications professionnels.

Celui-ci a donné lieu à la remise de ... dossiers de candidatures jusqu'à la date limite du 15 mars 2023.

Les candidat.e.s ayant remis les dossiers sont les suivants (par ordre de remise):

N°	CANDIDATS
1	CARACCI Jean-François
2	DE ARAUJO Frédéric
3	LE ROY François
4	BLANCHARD Julien
5	DE SOLLIERS- HELCMANOCKI Alexis
6	D'URSO Denise
7	GOURRADA Hamid
8	HAMZA Adel
9	LEONI Mauro
10	PITIGLIANO Laurent
11	DALIBARD Franck
12	ALLARD Pascal
13	ARNAUD Claude
14	PERPERE Thierry
15	SILVA CRUZ Douglas
16	FRYDMAN Fabian
17	REDHEUIL Arnaud
18	FAIVRE Morgan
19	REBET Frédéric
20	AUTRIC Philippe
21	BLERIOT Christine
22	PETIT-DELCLEVE Pierre-Luc
23	CONSEIL Valérie
24	MORISSON Valérie
25	LACROIX Marie-Hortense
26	GUILLOT Éric
27	IMBERT Raphaël
28	FLOCH Lionel
29	BULTEL Éric
30	COLLARD-BOVY Véronique

Monsieur FAIVRE s'est désisté, sa candidature a donc été retirée de la liste.

À ce stade de la procédure, seuls les CV des candidat.e.s sont portés à la connaissance des personnes publiques du Conseil d'administration, les projets des candidat.e.s retenu.e.s seront examinés ultérieurement par la commission consultative créée lors du Conseil d'administration du 14 décembre 2022.

ESADMM CA 30/03/2023

Délibération DELIB_08_RH_23_03_30_LIST_DG

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des CV des candidat.e.s, il est proposé à chacune des entités représentant les personnes publiques au Conseil d'administration de proposer sa liste des candidatures à conserver pour examen :

N°	CANDIDATS	VILLE	ÉTAT	UNIVERSITÉ	CRGE
1	CARACCI Jean-François				
2	DE ARAUJO Frédéric				
3	LE ROY François				
4	BLANCHARD Julien				
5	DE SOLLIERS- HELCMANOCKI Alexis				
6	D'URSO Denise				
7	GOURRADA Hamid				
8	HAMZA Adel				
9	LEONI Mauro				
10	PITIGLIANO Laurent				
11	DALIBARD Franck				
12	ALLARD Pascal				
13	ARNAUD Claude				
14	PERPERE Thierry				
15	SILVA CRUZ Dhouglas				
16	FRYDMAN Fabian				
17	REDHEUIL Arnaud				
18	REBET Frédéric				
19	AUTRIC Philippe				
20	BLERIOT Christine				
21	PETIT-DELCLEVE Pierre-Luc				
22	CONSEIL Valérie				
23	MORISSON Valérie	AP	CP	AP	AP
24	LACROIX Marie-Hortense	AP	CP	AP	AP
25	GUILLOT Éric	AP	CP	AP	AP
26	IMBERT Raphaël	AP	CP	AP	AP
27	FLOCH Lionel				
28	BULTEL Éric	AP	CP	AP	AP
29	COLLARD-BOVY Véronique	AP	CP	AP	AP
	VOTANTS PAR ENTITÉ	P : A : Votes :	C : Votes :	P : C : A : Votes :	P : C : A : Votes :

P : votes pour – C : votes contre – A : abstentions – Votes : votants + pouvoirs

ESADMM CA 30/03/2023
Délibération DELIB_08_RH_23_03_30_LIST_DG

Les personnes publiques, après en avoir délibéré,

DÉCIDENT

Article 1 : d'adopter, à l'unanimité des entités publiques, la liste des candidatures ainsi établie.

N°	CANDIDATS	CANDIDATURES RETENUES
1	CARACCI Jean-François	
2	DE ARAUJO Frédéric	
3	LE ROY François	
4	BLANCHARD Julien	
5	DE SOLLIERS- HELCMANOCKI Alexis	
6	D'URSO Denise	
7	GOURRADA Hamid	
8	HAMZA Adel	
9	LEONI Mauro	
10	PITIGLIANO Laurent	
11	DALIBARD Franck	
12	ALLARD Pascal	
13	ARNAUD Claude	
14	PERPERE Thierry	
15	SILVA CRUZ Dhouglas	
16	FRYDMAN Fabian	
17	REDHEUIL Arnaud	
18	REBET Frédéric	
19	AUTRIC Philippe	
20	BLERIOT Christine	
21	PETIT-DELCLEVE Pierre-Luc	
22	CONSEIL Valérie	
23	MORISSON Valérie	X
24	LACROIX Marie-Hortense	X
25	GUILLOT Éric	X
26	IMBERT Raphaël	X
27	FLOCH Lionel	
28	BULTEL Éric	X
29	COLLARD-BOVY Véronique	X

ESADMM CA 30/03/2023
Délibération DELIB_08_RH_23_03_30_LIST_DG

Article 2 : d'autoriser le Président à réunir la commission consultative pour examiner la liste adoptée.

Nombre de membres en exercice	
Membres du collège public	14
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrage exprimés	14
Votes pour	14
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 30 mars 2023

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le 30.03.23

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le : 31.03.23

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20230330-CA300323_8-DE
Reçu le 30/03/2023

